



BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

Ce 3^o bulletin regroupe des événements concernant la commune et ses environs survenus durant la période estivale, de fin juin à début septembre.

Au sommaire :

- La vie sur la commune
- Les événements sportifs du 22 juin sur le canton
- Le compte rendu des différents Conseils Municipaux
- Des informations Administratives

VIE LOCALE

BAPTÊMES :

Mathieu le 31 mai fils de Séverine et Thomas Gauthier, petit-fils de Christiane et Jean-Claude Billoré.

Mathis le 18 juin fils de Valérie et Romain Mestre, petit fils de Danielle et Robert Raynal.

Alban le 22 août fils aîné de France et François Chastang.

RÉSULTATS SCOLAIRES :

Baccalauréat

-Thomas Carlac série S section européenne *mention très bien*

-Claire Malherbe série S

BEPA

-Nicolas Boissonnade

Brevet des collèges

-Patricia Boyer

-Flavien Carlac *mention bien*

-Clément Crueize *mention a bien*

FÊTE DE LA ST JEAN :



le 28 juin un grand nombre de convives avait répondu présent pour la fête de la Saint Jean. Après l'apéritif une potée auvergnate préparée par Martine a été la bien venue suivie de pâtisseries maison.

Le feu de la Saint Jean est venu embrasser le ciel à la tombée de la nuit. Ce n'est qu'à une heure fort avancée que la soirée pris fin.

L'OSTAL ES DUBERT

C'est le nom qui fut donné à l'association créée le 24 juillet. Son but est de gérer et d'organiser des manifestations sur la commune.

Composition du bureau :

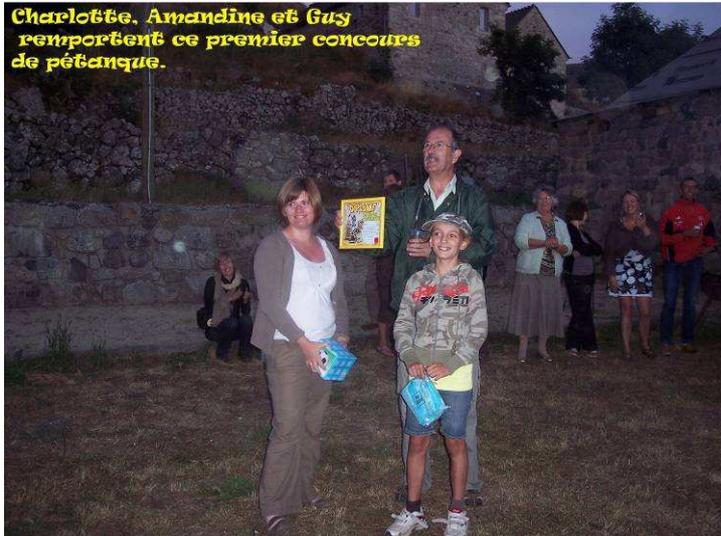
Présidente : Christine Brun

Trésorière : Odile Malherbe

Secrétaire : Catherine Marie

L'association compte à ce jour 24 adhérents

PREMIÈRE MANIFESTATION ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION



Cette première manifestation a eu lieu le 9 août sur la place de Marchastel. Elle a réuni près de 80 personnes. Habitants de la commune, vivant à l'année ou quelques jours pendant les vacances, tous avaient à cœur de faire plus ample connaissance. En première partie, il fut organisé un concours de pétanque regroupant 10 équipes de 3 joueurs.

Au cours de cette soirée nous avons pu faire connaissance avec la famille Bringer et la famille Chastang puisque les deux étaient pour la première fois venus passer quelques jours de vacances dans leur résidence secondaire.

plus de 80 personnes ont répondu présent à la manifestation



Après l'apéritif, saucisse aligot et pâtisseries maison étaient au programme. La soirée ne s'est terminée que tard dans la nuit

MARCHASTEL

L'Aubrac est prisé pour ses grands espaces et la beauté de ses sites. Notre commune est depuis des décennies une terre d'accueil favorisant ainsi le mélange des cultures. Des modes de vie et des idées nouvelles sont venus enrichir notre patrimoine culturel. L'Aubrac ne permet hélas pas à tous de travailler sur place et il a fallu parfois quitter à regret le pays pour goûter aux plaisirs et aux inconvénients de la ville. Mais c'est toujours avec plaisir que ces derniers reviennent au pays le temps d'un week-end ou pour des vacances.

Toute cette partie de notre population venue d'horizons divers et tous ceux revenant au pays de leur enfance ont rénové, acheté ou construit des habitations sur la commune. C'est chacun d'entre nous qui avons fait ce qu'est notre commune aujourd'hui. Marchastel connaît à ce jour 4 nouvelles habitations. 2 résidences secondaires dont les travaux viennent de prendre fin et 2 chantiers en cours qui seront des résidences principales.



M. et Mme Bringer habitent Montpellier.
M. Bringer Jacques est doyen à la faculté de médecine et endocrinologue. Mme Bringer Taulelle Monique est angéiologue phlébologue.



M. et Mme Chastang habitent Paris.
François est le fils et petit-fils des familles Chastang Jourdan d'Aumont.
France a ses origines en Belgique.
Ils ont 2 enfants en bas âge.



Alexandre et Magali Aurel restaurent avec beaucoup de courage d'anciens bâtiments agricoles afin d'y créer un café, restaurant et un gîte d'étape.



Amandine Crueize et Nicolas Perret sont en train de construire leur maison.

Evènements sportifs du 22 juin à travers le canton

Le marathon des burons 2008 a été organisé pour la première fois sous forme d'une boucle avec départ et arrivée à Nasbinals.

4 parcours, 4 tracés permettant de découvrir l'Aubrac et ses burons.

- Ultra trail aventure : Départ à 4h pour 85 km de course avec 3200 m de dénivelé. 700 candidats au départ, 457 à l'arrivée. Le 1^{er} est arrivé après 8h 08 de course.
- Marathon des burons : Départ à 7h pour 44 km de course et 1300 m de dénivelé. 1097 arrivants. Le premier a réalisé un temps de 3h 23.
- Trail des capucins : Départ à 8h pour 21 km de course et 650 m de dénivelé. 464 arrivants. Meilleur temps : 1h 16.
- La Capucine : Départ à 8h45 pour 11km de course et 200m de dénivelé. Course réservée uniquement aux femmes.



Itinéraire de l'ultra trail aventure :
Brameloup, Lunet, Aurelle Verlac, les Mazes, les Carteyroux, la Croix de Vergnes retour par Montorzier, les Salhiens.

Le Marathon des burons reprenait à 80 % le même itinéraire.

12° éditions de la course cycliste de St Geniez d'Olt : La Marmotte d'Olt

Plusieurs parcours de 75km, 112km et 156 km. La grande boucle arrivant de vers Trélans, le col de Bonnacombe passa par Rieutort d'Aubrac entre 10h et 14h via St Urcize, St Chely d'Aubrac et Prades.

A l'édition 2007, 838 inscrits. Cette course est classé 43° sur 137 au hit parade des cyclos françaises par le cycle.



Lors du passage de la course à Rieutort

(Renseignements trouvés sur Internet)

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Assainissement

Une étude de zonage a été réalisée par le cabinet Saunier de Clermont.

Il s'agissait de définir une zone dans laquelle les maisons de chacun des 2 villages de la commune seraient raccordées à un assainissement collectif ou individuel. Cette étude sert de base au choix du type d'assainissement (elle était obligatoire pour 2005). Une réunion avec le cabinet Saunier et le cabinet Couet a eu lieu le 3 juillet à Fournels pour aider les communes à prendre une décision.

Les pouvoirs publics (*département, région, état*) imposent de l'assainissement pour ne pas polluer l'environnement. Les subventions sur de l'assainissement collectif ont atteint jusqu'à 80% les années précédentes. Aujourd'hui, les pouvoirs publics accordent de moins en moins de subventions, il y a trop de demandes et l'Etat se désengage de plus en plus au détriment des particuliers.

D'après l'étude, le coût d'assainissement collectif ramené en équivalents-habitants est trop élevé pour qu'il y ait des subventions pour Rieutort. Marchastel pourrait être subventionné à 34%.

Sans l'achat des terrains nécessaires à l'implantation, le coût de l'assainissement est estimé à 220 000 € HT pour chacun des deux villages soit 220000€ pour Rieutort et 145 000€ pour Marchastel (après déduction des 34 % de subventions) ce qui donne un total de 365 000 €. 65 000 € peuvent être financés en fond propre, un emprunt de 300 000 € serait à envisager. Ce coût est trop élevé pour les finances de la commune.

A titre d'information, la commune de Grèzes avec 125 équivalents-habitants a payé 270 000 € HT d'assainissement. Le village de Marchastel est estimé à 123 équivalents-habitants (*en comptant le château*).

Les travaux d'assainissement individuel ne peuvent être subventionnés. Ils nécessitent que les gens disposent d'un morceau de terrain pour faire leur assainissement. Le coût de l'analyse du sous sol, les travaux, l'entretien et la vidange tous les 4 ans sont à la charge des particuliers.

La collectivité a l'obligation de créer un SPANC (service d'assainissement non collectif) qui devra vérifier toutes les installations non collectives d'ici 2012.

Carrière de Salles



Il y a eu une enquête d'utilité public de réalisée. Les communes limitrophes ont donné leur accord. M. Salles s'engage a se mettre en conformité par rapport à ce qui lui a été demandé : mise en place d'un filtre pour l'eau qui va au drain, mise au norme pour la cuve de fioul, eaux de ruissellement collectées et renvoyées vers le lac, arrosage du sol pour limiter la poussière, sécurisation du chemin de la carrière par des buttes de terre, entretien de la route bétonnée.

Travaux de voirie

Les routes de Puech Palatt et de Born sont en très mauvais état et nécessiteraient d'être refaites or le prix d'un enrobé est très élevé. La route de Puech Palatt pourrait se faire par tronçons. Dans un premier temps la partie allant du pont de Puech Palatt à Puech Palatt devrait être réalisée l'année prochaine. Puis la seconde tranche de travaux concernera l'autre partie de la route. Pour ce qui est de la route de Born, son état nécessite un coût bien plus élevé. Il faudrait avoir un taux de subvention très important pour réaliser un enrobé. Cette route n'est pas à l'ordre du jour actuellement. Elle ne pourrait se faire que dans le cadre d'un projet touristique largement subventionné.

Foyer Rural de l'Aubrac Lozérien

L'assemblée constitutive du foyer s'est tenue le 7 juillet à Nasbinals.

Ce foyer aura pour vocation de fédérer toutes les associations locales, d'organiser des activités de temps libre pour toutes les générations, de promouvoir le développement culturel et sportif du canton.

Présidente : Laurence Rieutort .*Vice Présidente : Carole Nicolas*

Trésorière : Marina Marcillaud. *Trésorière adjointe : Valérie Verrier*

Secrétaire : Nicole Boissonnade. *Secrétaire adjointe : Nathalie Saltel*

Chargé de l'animation et des relations publiques : Bernard Bastide

Activités déjà proposées par le foyer

-Une pièce de théâtre de Max Eyrolles : Lucette Aubrac pure Aubrac

-La projection des films « toi l'Auvergnat...Dernier paysan », « Le Charron » et « Femme paysanne ».

-Une semaine de stage d'anglais pour les CM2 et 6^e.

Lors d'une séance du conseil Municipal de Marchastel, ce dernier a délibéré et accepté l'entrée du foyer rural dans les compétences de la communauté des communes.

Le PNR de l'Aubrac

Un projet de Parc Naturel Régional de l'Aubrac est à l'étude. Jérémie None, chargé de mission et Camille Le Mao, chef de projet sont venus à la mairie le 30 juillet nous le présenter.

Un PNR c'est un territoire qui délimite un espace rural aux richesses exceptionnelles et à l'équilibre fragile et menacé. Son action est de valoriser et gérer les richesses patrimoniales, de soutenir les activités économiques, développer un tourisme de qualité, mettre en valeur et animer le patrimoine culturel. Le parc ne peut être créé sans une volonté locale (chaque commune est libre d'entrer ou pas dans le parc.) Il faut ensuite que les conseils régionaux soient sollicités par les communes (dans le cas présents, l'Aveyron, le Cantal et la Lozère sont concernés). La création d'un PNR se déroule en plusieurs étapes, dans un premier temps création d'une association de préfiguration puis mise à l'étude concertée de la charte et du périmètre suivit d'une enquête publique, il faut l'adhésion des partenaires et l'approbation des Conseils Régionaux et en dernier lieu, l'Etat valide le projet, le classe et crée le PNR.

Les avantages avancés à l'entrée dans le PNR :

- Pour les communes ; des ressources financières, une image de marque reconnue, augmentation des recettes touristiques.
- Pour l'agriculture ; des ressources financières pour les porteurs de projet, aucune réglementation contraignante sur les activités traditionnelles.
- Pour la population ; un meilleur cadre de vie, garantie d'une politique de préservation et valorisation identitaire, pas de limitations chasse pêche.

Programme d'actions proposé lors de l'étude de faisabilité

- Préserver et valoriser les ressources naturelles remarquables mais fragiles de l'Aubrac tel les zones humides, l'eau, le milieu naturel la biodiversité.
- Accompagner l'agriculture et les entreprises pour un développement durable en maintenant les paysages ouverts et les espaces de qualité, en soutenant et en développant une agriculture dynamique et une économie respectueuse de l'environnement et de l'identité de l'Aubrac et en encourageant un tourisme de découverte.
- Affirmer l'identité et la culture de l'Aubrac en encourageant la protection du patrimoine bâti et en contribuant au développement culturel.
- Contribuer à la dynamique du territoire Aubrac en favorisant la cohésion sociale et territoriale, en mobilisant les acteurs et partenaires, en valorisant les savoir-faire locaux et en dynamisant les ressources humaines.

Tel est en quelques mots la présentation faite ce jour là. La charte est encore à définir, le périmètre Aubrac aussi.

Un représentant par commune est demandé pour l'association Lozérienne en vue de la création du Parc de l'Aubrac. C'est Eric Malherbe qui représentera la commune, de plus Pierre Morel lui a demandé d'être responsable de la commission eau pour la partie Lozère.

Présentation financière de la commune à la clôture de l'exercice 2007 par M. Ambergny trésorier

SYNTHÈSE FAITE PAR M AMBERGNY :

Les points forts :

La section de fonctionnement de la commune est parfaitement équilibrée et le résultat net comptable structurellement performant. Cette situation résulte principalement du niveau très élevé de la dotation globale de fonctionnement. Le poids des charges incompressibles est limité, la capacité d'autofinancement est d'excellent niveau. Tous les indicateurs relatifs à l'endettement sont très satisfaisants. Le volume des investissements réalisés au cours des 4 derniers exercices est conséquent.

Les points faibles :

Même si la dotation globale de fonctionnement est de bon niveau, il y a lieu de noter que sa progression sur les 4 derniers exercices (+6.4%) est inférieure à l'indice des prix à la consommation (+8.75%) et à l'indice du coût de la construction (+20%). De plus, le « pouvoir d'achat » de la commune s'amenuise fortement suite à la baisse conséquente des produits de la fiscalité directe locale (+ attributions fiscales) : - 35 % sur la période de 4 ans (dû à la diminution de la taxe professionnelle de l'entreprise de Salles).

Tous les taux et tous les produits (en masse et en €/habitant) de la fiscalité directe locale se situent très en deçà des moyennes départementales, régionales et nationales de communes de même catégorie démographique. Une réflexion devrait donc être menée sur les bases et les taux de la fiscalité directe locale de la collectivité.

Le niveau de financement des investissements par les subventions est plus faible de 4 points que celui des communes départementales et régionales de même catégorie démographique.

Les perspectives :

La commune a une forte capacité à autofinancer, à s'endetter et à investir, elle doit cependant dégager sur la fiscalité directe locale des produits plus conséquents pour à la fois assurer la couverture de ses besoins de fonctionnement et maintenir sa capacité d'autofinancement.



Infos Administratives

Démarches administrative En cas de.....	Notions spéciales	Où s'adresser	Pièces à fournir
Naissance	La déclaration est obligatoire	Mairie du lieu d'accouchement	
Mariage	-Constitution du dossier -Contrat de mariage	-A la mairie du domicile ou de résidence de l'un des futurs époux - Chez un notaire	
Décès	- Pour le constat - Pour la déclaration	-A un médecin - A la mairie du lieu du décès	- Certificat de décès et livret de famille
Certificat de nationalité		Au tribunal de grande Instance du domicile	
Inscription sur les listes électorales	- Si vous venez d'avoir 18 ans - Autres cas - Vote par procuration	- Inscription d'office à la mairie de votre commune de résidence. - A la mairie où vous souhaitez être inscrit. - Au tribunal d'instance du domicile, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie	
Copies et extraits d'actes d'état civil		A la mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès.	
Les pièces d'identité	- Pour l'obtenir ou pour son renouvellement - Pour la déclaration de perte ou de vole	- A la mairie du domicile - Au commissariat de police ou à la gendarmerie	Carte d'identité : 2 photos d'identité identiques, récentes et aux normes. 1 extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois .le livret de famille (présence d'un des parents pour les -18 ans).1 justificatif de domicile Passeport : 2 photos d'identité.1 extrait d'acte de naissance - de 3 mois ou CNI en cours de validité.1 timbre fiscal. 1 justificatif de domicile
Sortie du territoire		- A la mairie de votre résidence	
Extrait du casier judiciaire	Si vous êtes né(e) en France métropolitaine, dans les Dom ou à l'étranger	Casier Judiciaire National 107, rue du Landreau 44 NANTES Cédex 1 TEL : 02.51.89.89.51 FAX : 02.51.89.89.18 www.justice.gouv.fr/cjn/index.htm	

Modifications pour les démarches administratives suivantes :

Les justificatifs de domicile

Les Justificatifs de domicile émis par la mairie sont supprimés. Les citoyens n'ont plus à fournir de justificatifs de domicile.

Sauf pour ce qui concerne :

- L'obtention d'une carte nationale d'identité sécurisée ou d'un certificat de nationalité.
- L'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour ou d'une attestation d'accueil.
- L'obtention d'un titre de voyage ou de circulation (passeports, sorties du territoire, titre de circulation républicain, etc...)
- L'inscription sur les listes électorales.
- L'inscription scolaire et universitaire.

Il suffit de déclarer le domicile à l'administration qui le demande.

Les certifications conformes

La certification conforme de photocopies de documents est supprimée pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française. Les certifications ne sont plus délivrées sauf si une administration étrangère le demande.

Désormais une photocopie lisible du document original suffit.

Les fiches d'état civil

Elles sont en principe remplacées par la présentation de l'original ou une simple photocopie des pièces nécessaires à leur établissement (carte d'identité, livret de famille,...)

Dans certains cas (notamment le non-décès, le célibat ou le non-remariage), une simple attestation sur l'honneur peut être demandée.

En cas de doute sur la photocopie, l'administration peut demander la production de l'original.

